

Les errements du dossier crèche (suite)

Bientôt le maire suivant, Jean-Philippe BLANC, présente un projet de crèche implanté dans des locaux de bureaux à Inovalée. Le projet est peu abouti : les locaux de bureaux ne sont pas adaptés à l'accueil de jeunes enfants, la localisation est excentrée, il y a trop peu de places de parking, le jardin est tout petit.



La cohabitation avec les entreprises installées dans les étages du bâtiment s'annonce difficile au point qu'il faut créer une entrée séparée qui empiète sur le jardin déjà bien exigü. Le maire lui-même dit que ce n'est qu'une solution transitoire. Mais une solution transitoire au budget conséquent de 2,5 M € ! Les crèches meylanaises sont déjà anciennes. Cela aurait mérité, en début de mandat, une étude approfondie des besoins et un bilan de l'existant avant toute décision. En particulier la réhabilitation, la relocalisation dans des locaux existants ou la construction d'une nouvelle crèche dans les nouveaux quartiers auraient dû être pesées à l'aune de ce diagnostic préalable.

Malacher Nord : une gestion calamiteuse

Le projet Malacher Nord comprend la rénovation de la place des Tuileaux, la construction d'une place basse au sud de l'avenue du Granier ainsi que l'intégration des transports en communs en site propre. Un comité de projet composé d'élus de la majorité et de l'opposition, de techniciens de la commune, d'habitants et de représentants des unions de quartier s'est réuni à six reprises de juillet 2014 à mars 2015 pour travailler sur le projet et le faire évoluer. Deux bureaux d'étude, missionnés par la commune, ont réalisé une étude de déplacements et une étude de prospective économique et commerciale.

Ce travail a été présenté à la Métro en 2015 afin d'obtenir un cofinancement de la Metro dans le cadre de l'opération "Cœurs de ville Cœur de Métropole". Mais le dossier, délaissé par les élus meylanais, trop occupés par leurs querelles intestines, n'a pas été suivi. Et rien ne s'est fait...

Fin 2018 la majorité se réveille (bientôt la fin du mandat...). Elle consulte la commission extra-municipale d'urbanisme et organise en février 2019, trois ans après la fin du travail du comité de projet, une réunion publique. Le projet présenté n'intègre pas les réserves émises notamment par les habitants, l'union de quartier et les commerçants.



En effet dans le projet, 44 places de parking disparaissent, au profit d'espaces verts certes, mais dans un secteur qui connaît déjà des difficultés au niveau du stationnement. Les commerçants s'inquiètent, les habitants sont mécontents et ont le sentiment d'avoir été dupés.

Indifférente aux retours faits lors de cette réunion, la mairie lance dans la foulée, les appels d'offre pour les entreprises.

Les entreprises répondent à ces appels d'offre, mais les coûts sont supérieurs de 50% à ce qui avait été budgété, soit 2,2 Millions d'euros au lieu des 1,5 Million d'euros budgétés. Ce surcoût s'explique d'une part par les délais serrés de livraison des travaux imposés aux entreprises et d'autre part, par la proximité des élections municipales en mars 2020. Car tous les maires veulent couper des rubans avant la fin de leur mandat, et les prix des entreprises, très sollicitées, augmentent...

Ce programme aurait pu être lancé il y a deux ans, vraisemblablement sans surcoût, et certainement pas avec un surcoût de 700 000 Euros ! Voilà qui illustre tristement la négligence des élus de la majorité, coupable de gaspillage de l'argent public.

Logements sociaux : un retard qui coûte cher...

La loi SRU (Solidarité et de Renouvellement Urbain, votée en 2000) impose un quota de 25% de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants. Les communes qui n'atteignent pas leur taux légal doivent payer des amendes. C'est le cas à Meylan qui affiche aujourd'hui un taux de 15,45% de logements sociaux, bien loin des 25% attendus et loin dans le classement des communes de la Metro soumises aux obligations de la loi SRU. Meylan est 15ème sur 22...



Et l'amende est salée, à la hauteur du retard... 350 000 € en 2018 à verser à l'Etat. Par chance la loi est incitative. Ainsi les communes mises à l'amende peuvent décider d'affecter le montant de l'amende au budget du logement social de la commune au lieu de le payer à l'Etat. C'est le choix qu'a fait la commune de Meylan qui reverse les 350 000€ de l'amende au budget pour soutenir des projets de logements sociaux sur la commune. Mais rien de plus, car le rattrapage du retard de logements sociaux n'est pas une priorité à Meylan. C'est un mauvais calcul. Un des atouts majeurs du logement social (outre qu'il permet l'accès à du logement abordable non seulement aux plus défavorisés mais aussi aux classes moyennes qui peinent à se loger au prix du marché) est qu'il permet de maintenir un dynamisme démographique. Meylan vieillit et le logement social est un moyen efficace pour rajeunir la population.

Un des atouts majeurs du logement social (outre qu'il permet l'accès à du logement abordable non seulement aux plus défavorisés mais aussi aux classes moyennes qui peinent à se loger au prix du marché) est qu'il permet de maintenir un dynamisme démographique. Meylan vieillit et le logement social est un moyen efficace pour rajeunir la population.

1, imp des Saraméjous 38240 Meylan ISSN 1243-7530 www.meydia.org

Directeur de la publication : Philippe Schaar



Soutenez MeyDIA

- Je fais un don pour soutenir la parution du journal de MeyDIA
J'adhère à MeyDIA : jeune ou chômeur 5€, Individuel 24€, Couple 38€

Nom :
Adresse :

Chèque à l'ordre de MeyDIA à envoyer à A. Rousseau, 2, rue du Pré d'Elle - 38240 Meylan

Bilan de six années de mandat de l'équipe Tardy



Dans quelques semaines, nous voterons pour élire les conseillers municipaux. L'équipe de la majorité municipale rassemblée autour du maire aura la responsabilité de diriger notre commune pendant 6 ans. Urbanisme, démocratie, solidarité, écologie, les défis sont majeurs pour nos futurs élus. Aujourd'hui l'action publique locale ne peut se réduire à ce qu'elle a pu être pendant de nombreuses années, à savoir un pragmatisme de bon aloi (combien de maires se targuaient de diriger leur commune en bon père de famille...).

Au contraire, elle suppose que les élus affirment des choix clairs et s'emparent de tous les défis à relever qu'imposent le changement climatique et la transition énergétique. Il nous a donc paru important, à l'orée de ces prochaines élections, de dresser un bilan factuel des réalisations de l'équipe en place depuis 2014, dont font évidemment partie les 3 candidats Jean-Philippe BLANC, Joëlle HOURS et Jean-Claude PEYRIN. Ont-ils tenu leurs engagements de campagne ? Quelles réalisations marquantes laissent-ils derrière eux ? Comment ont-ils gouverné la commune ? A vous de juger. Bonne lecture ! Et à tous, une belle année 2020...

Philippe Schaar Président

Bilan de six années de mandat de l'équipe Tardy

Un mandat agité

En 2013, Michel BERNARD, premier adjoint au maire Marie-Christine TARDY, dépose plainte contre X pour prise illégale d'intérêt à la suite de soupçons sur des irrégularités dans l'attribution de marchés immobiliers. Marie-Christine TARDY fait l'objet dès l'été 2013 d'une mise en examen par le juge d'instruction pour prise illégale d'intérêt. Elle est soupçonnée d'avoir favorisé le subventionnement d'entreprises de construction qui devaient, en échange, faire travailler le cabinet d'architecte de son mari comme sous-traitant. Et ce, entre 2007 et 2012, sur trois programmes immobiliers dont certains privés mais comprenant aussi des logements sociaux. Selon le procureur, les subventions engagées s'élèvent à plus d'un million d'euros.

Marie-Christine TARDY retire ses délégations à Monsieur BERNARD et fait élire Jean-Claude PEYRIN au poste de premier adjoint en juin 2013.

Marie-Christine TARDY n'hésite pas à se représenter comme tête de liste aux élections municipales malgré ses ennuis avec la justice. Elle est élue maire pour la troisième fois en mars 2014. Elle démissionne - officiellement à cause d'ennuis de santé - en septembre 2015 et fait élire Damien GUIGUET comme maire par le conseil municipal. Jean-Claude PEYRIN reste premier adjoint.

Marie-Christine TARDY est condamnée par la justice en avril 2016 à dix-huit mois de prison avec sursis, 20 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité. Son mari à douze mois de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende.



En octobre 2017, le maire Damien GUIGUET, acculé, démissionne. Il n'a pas réussi, par deux fois, à faire approuver le budget de la commune par le conseil municipal. La commune est placée sous la tutelle du préfet. Sur les 25 élus de la majorité TARDY, 13 dissidents ont voté contre le budget, officiellement pour s'opposer à la gestion qualifiée "d'autocratique" du maire. En réalité, l'équipe de la majorité, divisée par des conflits d'intérêts et de pouvoirs, des rancœurs personnelles a explosé. Un nouveau maire Jean-Philippe BLANC est élu, après trois tours de vote, avec seulement 13 voix sur 33 conseillers. Sans majorité, la ville est devenue quasi ingouvernable...

L'ancienne équipe de Marie-Christine TARDY continue à se déchirer. Au conseil municipal, Jean-Claude PEYRIN fait scission et crée son groupe opposé à celui de Jean-Philippe BLANC, tout comme Joëlle HOURS, qui s'allie

avec Damien GUIGUET pour contrer Jean-Philippe BLANC. Les séances du conseil municipal sont houleuses, les ex conseillers de la majorité ne cessent de s'invectiver et de s'apostropher...

L'avis de MeyDIA

Ce qui a prévalu pendant toute la durée de ce mandat c'est l'immobilisme généré par les conflits permanents au sein de l'équipe chargée de gouverner la commune. De ce fait, les dossiers peinent à avancer ou n'avancent pas.

Très peu d'investissements, des équipements communaux qui ne cessent de se dégrader faute d'entretien, des dossiers aux enjeux majeurs comme le Plan de Déplacement Urbain ou le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mal suivis par les élus et trop peu travaillés, pas de véritable plan d'action pour engager la nécessaire transition énergétique, une politique d'urbanisme de construction à la parcelle au seul profit des promoteurs, sans vision d'ensemble et au détriment de la qualité de vie des futurs habitants et une nature de moins en moins présente dans la commune...

Les exemples foisonnent : le gymnase des Buclos, incendié début 2016 n'est toujours pas remis en service (alors que la commune a touché l'argent de l'assurance en 2017), les jeux d'enfant vieillissants démontés dans les espaces publics n'ont jamais été réinstallés, le LCR du Petit Bois également incendié attend - une bâche sur le toit - d'être réhabilité, la nouvelle crèche annoncée n'a toujours pas vu le jour, la rénovation de la place des Tuileaux et l'aménagement de la place de Malacher Nord (la concertation sur ce projet date de 2015 !) démarrent à peine, la redynamisation promise du Haut-



Meylan n'a pas encore eu lieu. L'intérêt général a été perdu de vue, au détriment des Meylanais. La commune a perdu son dynamisme et sa capacité d'innovation et d'attraction. La démographie est en berne : la commune peine à conserver son nombre d'habitants malgré le nombre important de nouveaux programmes immobiliers faute d'une politique d'urbanisme raisonnable capable d'attirer et de retenir les familles. La zone d'Inovalée dédiée aux activités économiques ne cesse de s'amenuiser, beaucoup de bureaux nouvellement construits restent vacants tandis que des entreprises importantes quittent Meylan pour s'installer ailleurs.

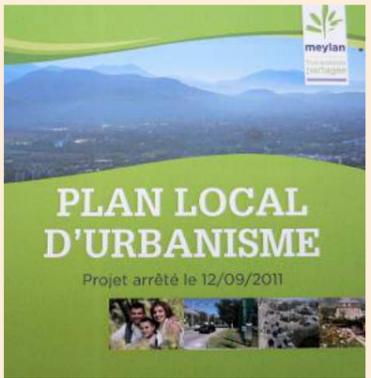
Enfin, la grande perdante de ce mandat c'est la démocratie. Les élus de la majorité n'ont pas été à l'écoute des Meylanais. Ils n'ont pas été présents sur le terrain, (par exemple pendant des années, il n'y a plus eu de visites de quartier, le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ne s'est pas réuni, les courriers au maire sont demeurés sans réponse...). Ils ont pris des décisions autoritaires sans concertation avec les usagers (comme par exemple la démolition annoncée du LCR des Tilleuls, la suppression d'un gardien au Clos des Capucins...). Ils ont organisé des concertations sur des grands projets avec les habitants mais sans réelle volonté de faire évoluer les projets en tenant compte de leur avis.



Quatre dossiers de la commune : l'éclairage de MeyDIA

Le PLUI ou l'indigence d'une équipe

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui planifie l'urbanisation à l'échelle de la commune. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) élaboré par la Métropole en lien avec les 49 communes de la Metro a remplacé les documents d'urbanisme communaux au 1^{er} janvier 2020. Le PLU de Meylan, conçu par Jean-Claude PEYRIN, alors adjoint à l'urbanisme, et voté en 2012 par la majorité de Madame TARDY, s'est révélé catastrophique pour Meylan en ce sens qu'il a permis une urbanisation non contrôlée peu respectueuse de la nature que les Meylanais déplorent aujourd'hui.



Les divisions de la majorité municipale, les changements successifs de maire ont fait prendre beaucoup de retard à notre commune dans le travail d'élaboration du volet meylanais du PLUI. En particulier le maire Jean-Philippe BLANC a refusé pendant plusieurs mois la création d'une commission extra-municipale composée de représentants des unions de quartier et d'élus, destinée à travailler sur la déclinaison meylanaise du projet de PLUI. Pourtant l'expertise d'usage des habitants et leur connaissance du terrain sont précieuses et conduisent à des projets plus aboutis. Cette commission qui a travaillé dans des délais très contraints a rendu un avis sous forme de propositions d'amendements au projet de PLUI de la Metro. Des amendements que le maire a refusé de faire voter au conseil municipal, privant ainsi notre commune d'outils qui auraient permis une meilleure maîtrise de l'urbanisme.

Les errements du dossier crèche



Le maire Damien GUIGUET et son équipe présentent en 2016 au conseil municipal un projet de relocalisation de la crèche des Buclos dans l'ancienne école des Buclos, désaffectée (et en zone inondable), ainsi que la fermeture des deux mini crèches du quartier des Béalières (Les

Fauvettes et Les Tamiers) qui seraient regroupées dans cette future grande crèche de 88 places.

Le maire a passé un compromis de vente de la parcelle, sur laquelle est située l'actuelle crèche des Buclos, avec un promoteur (Grenoble- Habitat) pour financer les travaux de cette nouvelle crèche.

Ce projet, sorti du chapeau de l'équipe de la majorité, n'a fait l'objet d'aucune présentation ni échanges avec les parents et les habitants du quartier. Le maire se défend en soutenant que le projet a été validé par le personnel des crèches.

Sous la pression de parents, riverains, collectifs du quartier Buclos Grand Pré, élus de l'opposition qui manifestent massivement leur opposition au projet, le maire annonce un an après, qu'il renonce à ce projet. Un désengagement qui aura tout de même coûté 360 000 € à notre commune du fait de pénalités dues au promoteur.